



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 27 septembre 2018
N° 733

COMMUNIQUE DE PRESSE

La loi PACTE réduit la période des soldes pour améliorer leur résultat

L'article 8 relatif à la durée des soldes a été adopté à l'Assemblée nationale. Les périodes de soldes seront réduites de 6 à 4 semaines et leurs modalités de fixation seront modifiées afin de concentrer les réductions de prix sur un temps plus court et ainsi de renforcer leur impact.

Aujourd'hui, le résultat des soldes est en baisse. Pourtant, elles constituent un enjeu majeur pour les commerçants, puisque 21% de leur chiffre d'affaires dans l'habillement est réalisé pendant cette période.

Avec le PACTE, la durée des soldes sera réduite mais sa visibilité accrue. Cette mesure permettra aux commerçants de générer un chiffre d'affaires plus important sur ces 4 semaines. La réduction de la durée des soldes bénéficiera particulièrement aux commerces indépendants implantés dans les cœurs de villes de taille moyenne.

« Les soldes sont un moment important de la vie française. En ce domaine, les intérêts sont très divergents entre les grands magasins, les petits commerçants et le commerce en ligne, mais le consensus est clair sur les quatre semaines. » Bruno Le Maire.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr